



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

SECRETARIAT GENERAL

Service des ressources humaines

Sous-direction Mobilité, Emplois Carrières

Bureau de la coordination de la paie et des régimes
indemnitaires

Suivi par : Gervaise HUGON

Téléphone : 01 49 55 57 95

78, rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

gervaise.hugon@agriculture.gouv.fr

NOTE DE SERVICE

SG/SRH/SDMEC/N2010-1190

Date: 18 octobre 2010

Date de mise en application : 1er juillet 2010

Nombre d'annexe(s) : 2

Objet : Prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les personnels de l'Etat entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

Bases juridiques : Décret n° 2010-676 du 21 juin 2010

Mots-clés : Transports, déplacements.

Destinataires

Pour information

Services déconcentrés

Etablissements d'enseignement agricole

Le Décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instaure un dispositif unifié pour les remboursements Ile de France et hors Ile de France. En conséquence, sont abrogées les dispositions suivantes :

1° Le [décret n° 82-887 du 18 octobre 1982](#) instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués à l'intérieur de la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports parisiens par les fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics de l'Etat à caractère administratif entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;

2° Le [décret n° 83-718](#) relatif à la prise en charge partielle par les collectivités locales et leurs établissements publics à caractère administratif du prix des titres de transports de leurs agents pour le trajet domicile-travail en région parisienne ;

3° L'[article 27 du décret n° 92-566 du 25 juin 1992 susvisé](#) ;

4° L'[article 15-1 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 susvisé](#) ;

5° Le [décret n° 2006-1663 du 22 décembre 2006](#) .

La présente note vise à souligner les modifications figurant au décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 susvisé.

Elle porte notamment sur 2 points essentiels :

a) La nature des transports pris en charge :

- abonnements multimodaux à nombre de voyages illimités et abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimités ou limités
- abonnements à un service public de location de vélos

Sont exclus les titres de transport achetés à l'unité.

Il est à noter que la participation de l'employeur se fera exclusivement sur la base du tarif le plus économique pratiqué par les transporteurs.

b) Le Montant de la prise en charge :

La prise en charge est fixée à 50% du prix de l'abonnement dans la limite de 77,84 euro par mois .

Gestion des dossiers

En matière de gestion du remboursement partiel des titres de transports, le dispositif existant au sein du Ministère chargé de l'agriculture demeure inchangé.

Le Sous-Directeur Mobilité, Emplois, Carrières,
Hervé REVERBORI

ANNEXE I - FORMULAIRE

**Demande de remboursement partiel des titres de transport afférents aux trajets
« domicile - travail »
(décret n° 2010-676 du 21 juin 2010)**

Ministère ou service:

Nom : _____ Grade : _____
Prénom: _____
Numéro de Sécurité sociale : _____ Affectation : _____

1. Questionnaire à servir par l'agent

Domicile habituel :

Numéro et rue :

Commune : _____ Bureau distributeur : _____

Code postal :

Lieu de travail :

(NB : en présence de plusieurs lieux de travail, remplir autant de formulaires que de lieux de travail susceptibles d'ouvrir droit à remboursement partiel)

Numéro et rue:

Commune :	Bureau distributeur :
Code postal :	

Arrêt, station ou gare desservant:

Votre domicile :

Votre lieu de travail :

Moyens de transport utilisés (nature et identité du transporteur)

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Quotité travaillée : >ou = à 50 % <à 50 %

Nature de l'abonnement souscrit auprès du transporteur

Cocher la case correspondante

(NB; en présence de plusieurs abonnements, remplir un formulaire pour chaque abonnement)

- carte ou abonnement annuel ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimités ou limités
- carte ou abonnement mensuel à nombre de voyages illimités ou limités
- carte ou abonnement hebdomadaire à nombre de voyages illimités ou limités

Coût de l'abonnement : - - -, - - €(prix public du transporteur)

Je déclare que :

- mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration;
- je ne bénéficie pas d'un logement de fonction à proximité immédiate de mon lieu de travail;
- je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail ou d'indemnités représentatives de frais pour les déplacements domicile – travail.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement toute modification de ma situation administrative ou personnelle susceptible d'avoir une incidence sur le principe ou le montant de la prise en charge.

Fait à

le

Signature de l'agent:

2. Questionnaire à servir par l'employeur

Coût de l'abonnement : ---,-- € (prix *public du transporteur*)

Modalité de la prise en charge partielle (montant total max. mensuel : **77,84 €**) :

- si versement direct à l'agent, ---,-- €
montant

- si versement au transporteur, ---,-- €
montant

- si formule mixte, montants respectifs

	<u>Total :</u>
---,-- € (<i>agent</i>)) ---,-- €
---,-- € (<i>transporteur</i>)	

Signature et cachet de l'employeur: